

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait par vidéoconférence le mardi 16 novembre 2021 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin Yvan St-Amour. Les conseillers M. Patrick Feeny et M. Gilles Patry ont motivé leurs absences.

2021-11-R5898 Ouverture de la séance par vidéoconférence

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire ce mardi 16 novembre 2021 à 19 heures par voie vidéoconférence ;

CONSIDÉRANT QUE sont présents à cette vidéoconférence : Le maire M. Neil Gagnon et les conseillers Messieurs Pierre Laramée, Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et Yvan St-Amour. Chacune de ces personnes se sont identifiées individuellement.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière Madame Mariette Rochon assiste également à la séance, par voie vidéoconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. »

Adoptée.

2021-11-R5899 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2021
5. Période de questions

**Administration générale
Conseil municipal
Gestion financière et administrative**

- 130.1 Présentation des dépenses payés, à payer et salaires au 30 septembre 2021

**Sécurité publique
Voirie**

- 300.1 Nomination représentants municipal pour la R.I.A.M.

**Environnement
Aménagement et urbanisme
Loisirs, Culture et bibliothèque
Correspondance officielle reçues
Varia
Période de questions
Levée de la séance**

Adoptée.

2021-11-R5900 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 5 octobre 2021

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

2021-11-5901 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2021

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2021 soit adopté tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune demande des contribuables pour ce point

2021-11-R5902 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payées au 16-11-2021 au montant de	5 838.99\$
Les dépenses à payer 16-11-2021 au montant	35 432.19\$
Les salaires payés au 31-10-2021 au montant de	8 231.30\$

Adoptée.

2021-11-R5903 Nomination substitut RIAM

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil d'Egan-Sud désigne M. Jean-René Martin à titre de représentant au CA de la RIAM ainsi que M. Jeannot Émond à titre de substitut de M. Martin en cas d'absence de ce dernier.

Adoptée.

2021-11-R5904 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h15.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Greffière-trésorière